

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD
COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 avril, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Paul QUILICHINI.

| | |
|--|---|
| <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 14</p> | <p>Etaient présents : ANTONETTI Jean-Pierre, BAGGIONI Lionnel, BARTOLI Catherine, CASTELLANI Jacqueline, CHIESI Jean-Luc, GIUDICELLI Paul, GIUSEPPI Eugénie, MANICCIA Christophe, QUILICHINI Céline, QUILICHINI Paul</p> <p>Etaient absents :</p> <p>Etaient représentés : CESARI Jacques, LESAGE Anne-Lise, LOTTIN Elodie, SAMPIERI Jean-Pierre, WIRTZ Sylvie</p> <p>Non-participation : QUILICHINI Paul</p> <p>Secrétaire de séance : GIUSEPPI Eugénie</p> <p>Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.</p> |
|--|---|

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 Lotissement

La Première adjointe rapporte au Conseil Municipal,

Le CFU permet une lecture plus lisible, plus fiable et plus transparente de la situation financière de la commune, en réunissant dans un document unique les données de l'ordonnateur et du comptable public.

Le budget annexe du lotissement communal retrace l'ensemble des opérations liées à l'aménagement, à la gestion et à la commercialisation des terrains.

Au 31 décembre 2025, le résultat global du budget annexe du lotissement communal s'établit à -1 662,80 €.


La situation financière de ce budget demeure conforme aux prévisions permettant la poursuite ou l'achèvement de l'opération dans de bonnes conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : Approuver le Compte Financier Unique du budget lotissement (M57) pour l'exercice 2025.

| | |
|-------------------|----|
| Voix POUR | 11 |
| Voix CONTRE | |
| ABSTENTION | 3 |
| NON-PARTICIPATION | 1 |

| | |
|---|--|
| Affichée et transmise en Préfecture le : 06/05/2026 | Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 30 avril 2026, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06/05/2026 1 ^{re} adjointe Jacqueline CASTELLANI  |
|---|--|